




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131217-37496-DE-1-1_0
Date de signature : 19/12/13
Date de réception : jeudi 19 décembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.755**

Séance publique du

17 décembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION
- EXERCICE 2014**

Le 17/12/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/12/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. François HAMY à Mme Marie José VALETA, Mme Sophie JOISSAINS à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Patricia LARNAUDIE

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, M. André GUINDE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17/12/13

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ

Nomenclature : 7.5 Subventions

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION
- EXERCICE 2014 - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 20 février 2012, le Conseil Municipal a adopté la convention multi-partenariale et pluriannuelle 2012/2014, relative aux subventions octroyées par les différentes collectivités publiques à l'«Association pour le Festival d'Art Lyrique et l'Académie Européenne de Musique», afin qu'elle puisse réaliser ses programmations lyriques et musicales de dimension régionale comme internationale.

L'Association se situe au cœur de la politique culturelle de la ville, tant par son niveau d'excellence culturelle qui contribue à la renommée internationale d'Aix, que par sa politique tarifaire, par l'élargissement de ses publics ou par ses collaborations avec des institutions culturelles locales.

Le bilan de l'édition 2013 fait état d'une audience record de plus de 80 000 spectateurs.

L'Académie Européenne de Musique, édition 2013, a permis à plus de 240 jeunes artistes invités, chanteurs, instrumentistes de participer à de nombreux ateliers, mais aussi des répétitions, concerts et spectacles (*chant, musique de chambre, opéra en création*) avec la participation d'artistes et pédagogues de renom.

L'édition 2014, en préparation, proposera une programmation particulièrement riche, avec notamment, 5 nouvelles productions : «Die Zauberflöte» de Mozart, «Ariodante» d'Haendel, «Il Turco in Italia» de Rossini, «Winterreise» de Schubert et «Actus Tragicus» de Bach.

La Ville s'engage à soutenir financièrement la réalisation des projets de l'Association tant par l'attribution d'une subvention de fonctionnement que d'une subvention d'équipement ainsi que précisé, ci-dessous, afin de permettre le bon déroulement de la nouvelle édition 2014, leurs montants étant conformes à la convention triennale en cours de validité.

tableau 1

association (n° tiers) (ligne 9233 – 6574 - 1718) (convention multipartite 2012/2014)	dotation 2012 (en euros)	dotation 2013 (en euros)	obtenu 2014 (en euros)	proposition 2014 (en euros)	total 2014 (en euros)
Festival International d'Art Lyrique et Académie Européenne de Musique (FIAL) (41426) - (fonctionnement)	1 242 973	1 292 973	0	1 220 000	1 220 000

tableau 2

association (n° tiers) (ligne 9033 – 2042 1 - 1718) (convention multipartite 2012/2014)	dotation 2012 (en euros)	dotation 2013 (en euros)	obtenu 2014 (en euros)	proposition 2014 (en euros)	total 2014 (en euros)
Festival International d'Art Lyrique et Académie Européenne de Musique (FIAL) (41426) - (équipement)	155 000	100 000	0	80 000	80 000

Ces propositions ont été validées le 27 novembre 2013.

C'est pourquoi, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir:

- **ATTRIBUER** à l'Association « FIAL », une subvention de fonctionnement et une subvention d'équipement comme indiquées dans les tableaux, ci-dessus ;
- **DIRE** que la dépense en fonctionnement, soit **1 220 000€**, sera imputée au budget de la Ville au chapitre 9233 6574 1718 qui présente les disponibilités suffisantes
- **DIRE** que la dépense en équipement, soit **80 000€**, sera imputée au budget de la Ville au chapitre 9033 2042 1 1718 qui présente les disponibilités suffisantes.

**2013.755 - FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE - ATTRIBUTION DE
SUBVENTION - EXERCICE 2014**

Présents et représentés	: 47
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 2
Suffrages Exprimés	: 47
Pour	: 47
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Maryse JOISSAINS MASINI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**